

CABINET

N° 0 7 4 6 MEFB-CAB

NOTE DE SERVICE

Objet : Application de l'avenant n°1 au marché n° 008/99/AO/PR/DCMCE du 12/04/99
relatif au programme de BIVAC CONGO de vérification des marchandises
importées ou exportées avant embarquement

L'avenant n° 1, enregistré sous le n° 059/2002/AO/PR/PCM/DCMCE du 09/07/02, au marché n°
008/99/AO/PR/DCMCE du 12/04/99 relatif au programme de BIVAC CONGO de vérification des
marchandises importées ou exportées avant embarquement est applicable pour compter de la date du
07 août 2002.-

Brazzaville, le 07 AOUT 2002

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et du Budget



Matias DZON.-

Copies :

DGD
DRD/BZV
DRD/PN
Chamb.Commerce/BZV/PN
Unicongo
UNOC
BIVAC
Syndicats Transitaires BZV-PN